



GROUPE CRYSTAL  
EXPERT & FINANCE

## **Le Groupe Crystal - Expert & Finance se dote d'un savoir-faire unique en ingénierie patrimoniale avec sa nouvelle entité Expert & Finance**

Paris, le 9 novembre 2017 – Avec l'acquisition d'Expert & Finance, le Groupe Crystal - Expert & Finance devient l'un des leaders des réseaux indépendants de conseillers en gestion de patrimoine. Expert & Finance, qui a su depuis 30 ans accompagner les chefs d'entreprise et les professions libérales dans la gestion de leurs actifs en partenariat avec la profession comptable libérale, apporte au groupe son savoir-faire unique en ingénierie patrimoniale.

Depuis mai 2017, le Groupe Crystal - Expert & Finance a fait l'acquisition d'Expert & Finance et est ainsi devenu l'un des leaders français du conseil indépendant en investissement et en gestion de patrimoine (**35 000 clients, 2,5 milliards d'euros d'encours administrés, 220 collaborateurs**). Le Groupe renforce alors sa position de partenaire privilégié du conseil patrimonial auprès des chefs d'entreprise, des professions libérales et des Français non-résidents.

**« L'acquisition d'Expert & Finance s'inscrit dans un projet global sur le long terme visant à créer une marque leader du marché de la gestion de patrimoine. Ce nouvel ensemble bénéficiera de l'agrégation des différentes compétences en France et à l'international et d'un actionnariat équilibré entre des professionnels expérimentés de la gestion de patrimoine et des institutionnels reconnus. Cela permettra ainsi le développement d'une gamme inédite de solutions financières et immobilières en architecture ouverte pour apporter des services structurés, à forte valeur ajoutée en matière de gestion de patrimoine et d'optimisation de la rémunération et de la protection sociale » souligne Bruno Narchal, Président, associé fondateur du Groupe Crystal - Expert & Finance.**

### **Expert & Finance, une expertise au sein du Groupe Crystal - Expert & Finance**

---

L'entité Expert & Finance du Groupe Crystal - Expert & Finance propose une approche patrimoniale globale avec une offre de conseil d'ingénierie patrimoniale, d'optimisation de la rémunération du dirigeant et de préparation à la transmission d'entreprise.

**« L'anticipation et l'approche globale systématique du patrimoine du chef d'entreprise par les conseillers en gestion de patrimoine, en parfaite synergie avec l'Expert-Comptable, font d'Expert & Finance un acteur de proximité du dirigeant. Nous proposons les opérations en amont et accompagnons les dirigeants tout au long des rendez-vous jusqu'à la mise en œuvre finale de la stratégie. » souligne Jean-Maximilien Vancayezeele, directeur général du Groupe Crystal - Expert & Finance.**

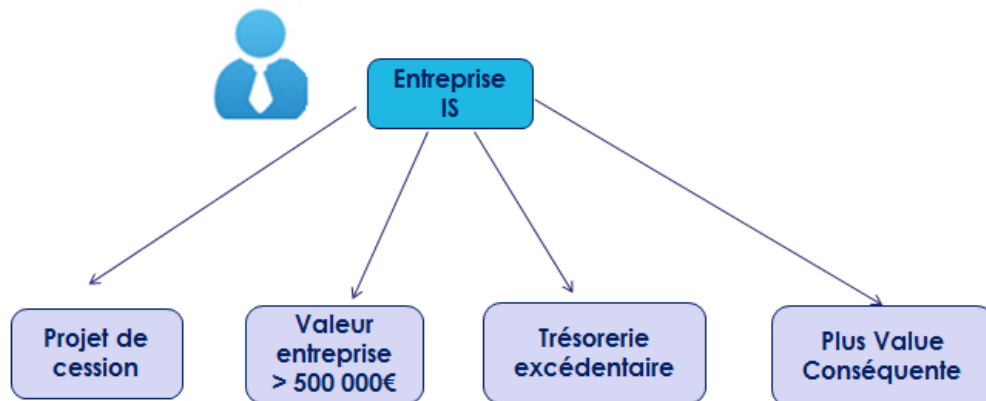
### **Conseil Expert & Finance : l'apport-cession, une stratégie d'optimisation pour les chefs d'entreprise**

---

Dans un environnement fiscal contraignant, les chefs d'entreprise cherchent notamment des solutions pour optimiser la cession ou la restructuration de leur patrimoine professionnel. Pour l'entité Expert & Finance du Groupe Crystal - Expert & Finance, l'apport-cession est une stratégie qui permet dans de nombreux cas d'atténuer l'impact fiscal immédiat et de disposer du maximum de liquidités pour réinvestir dans une activité économique et développer un patrimoine privé et professionnel sur le long terme.

Expert & Finance accompagne le chef d'entreprise dans son opération d'apport-cession, du conseil juridique jusqu'aux solutions de réinvestissement.

## A qui s'adresse l'apport-cession ?



## En quoi cela consiste ?

Préalablement à la vente de sa société, le chef d'entreprise peut dans certains cas créer une société holding dans laquelle il apportera tout ou partie de ses titres. Aucun impact fiscal puisque l'opération d'apport permet de placer la plus-value sur les titres apportés sous un régime de report d'imposition. Autrement dit, la plus-value est calculée mais l'imposition sera due ultérieurement, lorsque le chef d'entreprise cèdera les titres de la société holding. Lorsque la société holding va vendre les titres de l'entreprise et obtenir le produit de cession, elle n'aura donc aucune plus-value et obtiendra **l'intégralité du produit de cession** à réinvestir.

Dans le cas d'un apport et d'une cession par la holding dans un délai inférieur à 3 ans, l'administration fiscale impose que la holding réinvestisse au moins 50 % du produit de cession dans une nouvelle activité économique afin que l'impôt en report d'imposition ne soit pas dû. Différentes solutions peuvent alors être proposées, même sans volonté du chef d'entreprise de redémarrer personnellement une activité économique.

## Quels sont ses avantages ?

- L'optimisation immédiate de la plus-value de leur entreprise et la maximisation de la trésorerie à investir
- La dynamisation du patrimoine professionnel
- Le renforcement et développement de leur patrimoine privé.

## Cas concret d'apport-cession

Monsieur Expert souhaite céder son entreprise pour se reposer sans avoir besoin de l'intégralité des capitaux. Il est propriétaire des titres de la SARL FINANCE exerçant une activité de courtage. Il a acheté ses titres 100 000 € il y a 15 ans. Monsieur Expert a trouvé un repreneur idéal, qui souhaite reprendre la société pour une valeur de 1 000 000 €. Si Monsieur Expert cède ses titres, il devra donc déclarer une plus-value de 900 000 €. Dans son cas, il ne bénéficierait pas des régimes de faveur. Sa plus-value serait imposable selon le régime de droit commun.

Le coût de sa plus-value serait le suivant :

*Imposition sur la plus-value* :  $900\,000 \times -65\%$  (abattement pour la durée de détention)  $\times 45\%$  (tranche maximale de l'impôt sur le revenu) : 141 750 €

*Prélèvements sociaux* :  $900\,000 \times 15,5\%$  = 139 500 €

Après paiement de l'impôt, Monsieur EXPERT obtiendrait alors un produit de cession de 718 750 €.

En optant pour un **apport cession**, si la société holding a reçu les titres sur une valeur de 1 000 000 €, et les revend sur la base du même montant : elle n'a donc aucune plus-value, et obtient 1 000 000 € à réinvestir. Ainsi, par rapport à une vente en direct où Monsieur EXPERT pourrait réinvestir 718 750 € net d'impôts, ici la holding peut **réinvestir l'intégralité du produit de cession**, soit 1 000 000 €.

Dans notre cas, Monsieur EXPERT réalise cette opération sans volonté de redémarrer personnellement une activité économique. Devant cette obligation, il est donc impératif pour lui d'anticiper au plus tôt les possibilités ouvertes pour maintenir son report d'imposition.

Ainsi deux orientations peuvent être proposées aux chefs d'entreprise pour les réinvestissements :

- **50 %** dans le cadre de l'obligation de réinvestissement **dans une activité économique**.  
Nous proposons des fonds dédiés avec différents partenaires spécialisés dans le capital investissement, des solutions de réemploi dans l'immobilier parisien ou dans des entreprises innovantes.
- **50 %** dans le cadre d'investissements patrimoniaux **dans une holding patrimoniale**, avec notre offre de plus en plus étendue pour diversifier les investissements, comme des SCPI, des contrats de capitalisation, des produits structurés, des comptes titres, des Club Deal, des FPCI, etc.

### **A propos du Groupe Crystal - Expert & Finance**

---

Avec près de 35 000 clients, 220 collaborateurs et plus de 2,5 milliards d'euros d'encours administrés, le Groupe Crystal - Expert & Finance est l'un des leaders français du conseil indépendant en investissement et en gestion de patrimoine. Au travers de ses 29 implantations, en France et à l'International, ses différentes entités – Crystal Finance, Crystal Partenaires, Crystal Mobility et Expert & Finance – délivrent un très haut niveau d'expertise, de solutions et de services à leurs clients et partenaires experts comptables et conseillers en gestion de patrimoine.

[www.groupe-crystal.com](http://www.groupe-crystal.com)

#### **Contacts presse :**

Agence Wellcom

Gaëlle Ryouq – Camille Vézirian

[crystal@wellcom.fr](mailto:crystal@wellcom.fr)

01.46.34.60.60.